



Péages autoroutiers : FO JUSTICE OBTIENT ENFIN LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION !

COMMUNIQUÉ :

Le 21 juillet 2025, **FO Justice** interpellait officiellement la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) afin que soit enfin appliqué le point 12 du protocole d'Incarville, relatif à la mise en place d'une convention avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

➤ Pour rappel, l'objectif était de sécuriser et fluidifier le franchissement des péages autoroutiers par les convois transportant des personnes détenues.

Après de nombreux mois d'attente et grâce à la détermination et l'insistance de FO Justice, cette revendication est aujourd'hui une réalité.

➤ La note du 3 août 2026 officialise la mise en œuvre des protocoles entre la DGAP et l'ensemble des sociétés concessionnaires d'autoroutes. À quelques très rares exceptions près, toutes les portions d'autoroute sont couvertes par cette convention.

Il appartient désormais aux DISP de poursuivre cette dynamique en engageant au niveau local des conventions avec les sociétés gérant les portions non couvertes.

Cette avancée constitue une amélioration concrète pour les personnels des ESP en facilitant leurs déplacements opérationnels et en garantissant la sécurité des missions.

➤ Mais, cette mesure n'aura du sens et une pleine efficacité qu'à la condition que l'ensemble des ESP soient dotées des badges autoroutiers indispensables à son application.

C'est une exigence portée par FO Justice, à laquelle nous resterons particulièrement vigilants.

Une revendication de plus portée par FO Justice qui se concrétise.

FO Justice continuera de défendre, sans relâche, les conditions de travail et la sécurité des personnels pénitentiaires.

